

CONGRES INTERNATIONAL SUR L'ASSURANCE ET LA RÉASSURANCE DES RISQUES AGRICOLES

1

Marrakech - 29, 30 et 31 janvier 2014

Session 2

Partenariat Public Privé dans l'Assurance Agricole

L'expérience de la Compagnie Nationale
d'Assurance Agricole du Sénégal - CNAAS

Par M. Pape Amadou Ndiouga NDIAYE – DG de la CNAAS

Sommaire

I – Contexte et justification de l'Assurance Agricole au Sénégal

- A. Poids de l'Agriculture dans l'économie sénégalaise
- B. Forte Vulnérabilité de l'Agriculture aux aléas
- C. Faible niveau du financement de l'Agriculture

II – L'expérience et les réalisations de la CNAAS

- A. Présentation du modèle PPP de la CNAAS
 - A.1 – Le modèle institutionnel
 - A.2 – Les avantages du modèle
- B. Missions et objectifs de la CNAAS
- C. Les produits et réalisations de la CNAAS
- D. La mise sur le marché de nouveaux produits
- E. Les obstacles au développement de l'assurance agricole au Sénégal

III – Contraintes et opportunités de l'expérience sénégalaise de PPP

I. Contexte et justification de l'Assurance Agricole au Sénégal

3

A – Poids de l'agriculture dans l'économie sénégalaise

- ▶ L'agriculture est l'activité première pour plus de **60 % de la population active**.
- ▶ Elle représente plus de **30 % de la richesse nationale** mesurée par le produit intérieur brut (PIB).
- ▶ Elle procure plus de **15% des recettes d'exportation**.
- ▶ Elle couvre plus de **75% des besoins alimentaires**.

I. Contexte et justification de l'Assurance Agricole au Sénégal

4

B – Forte Vulnérabilité de l'Agriculture aux Aléas

- ▶ L'agriculture concentre les couches les plus défavorisées de la population.
- ▶ Elle dépend à plus de **95%** des eaux de pluie.
- ▶ Les **évolutions climatiques** constituent par conséquent une grave menace pour l'agriculture sénégalaise à raison de leur impact sur les productions et les rendements.
- ▶ Les politiques publiques de soutien à l'agriculture en cas de calamités ont montré leurs limites au Sénégal.

I. Contexte et justification de l'Assurance Agricole au Sénégal

C – Faible niveau du financement de l'Agriculture

- ▶ En moyenne, l'agriculture attire moins de **5%** des concours bancaires à l'économie nationale.
- ▶ Absence de cadre incitatif pour la mobilisation de l'investissement privé dans le secteur agricole et problématique des taux d'intérêts élevés.
- ▶ Défaut ou insuffisance de recours aux moyens de mitigation des risques agricoles avec pour corollaire une faible optimisation des rares financements agricoles.
- ▶ Faible degré de structuration des chaînes de valeur au niveau des principales spéculations pratiquées par les exploitations traditionnelles.

II. L'expérience et les réalisations de la CNAAS

A – Présentation du modèle PPP de la CNAAS

A.1 – Le modèle institutionnel

La CNAAS a été créée le 28 juillet 2008 sous forme SA avec Conseil d'Administration au capital initial de 1.500.000.000 de francs CFA réparti entre l'Etat du Sénégal (36%) et les principaux partenaires privés que sont:

- ▶ des sociétés d'assurance et de réassurance sénégalaises et une société de réassurance ivoirienne (56%);
- ▶ des organisations paysannes (7%) ;
- ▶ des privés nationaux (1%).

Elle a obtenu l'avis favorable de la Commission Régionale de Contrôle des Assurances (CRCA) de la CIMA lors de sa session de décembre 2008 tenue à Libreville.

Elle a reçu son agrément par arrêté N°01289 du 10 février 2009 du Ministère de l'Economie et des Finances.

II. L'expérience et les réalisations de la CNAAS

7

A – Présentation du modèle PPP de la CNAAS (suite)

A.2 – Les avantages du modèle

Ils se traduisent par deux formes de soutiens principalement:

- ▶ Une subvention de 50% des primes récoltes de certaines grandes spéculations comme le riz, le mil et le sorgho.
- ▶ L'exonération des contrats d'assurance agricole à la taxe sur les conventions d'assurance.

II. L'expérience et les réalisations de la CNAAS

A – Présentation du modèle PPP de la CNAAS (suite et fin)

A.2 – Les avantages du modèle

La CNAAS est placée sous la tutelle générale du Ministère des Finances. Elle est également sous la tutelle technique des ministères de l'agriculture, de l'élevage et des pêches.

Ces casquettes lui permettent de bénéficier :

- ▶ des appuis des services centraux et décentralisés desdits ministères dans l'évaluation des risques à la souscription et en cas de sinistre.
- ▶ de conventions avec les sociétés régionales de développement rural permettant de bénéficier de leur dispositif de terrain.
- ▶ de relations privilégiées avec les Partenaires Techniques et Financiers dans le cadre de leur intervention en faveur de l'agriculture.

II. L'expérience et les réalisations de la CNAAS

B – Missions et objectifs de la CNAAS

Ses missions découlent principalement des Articles 56 et 57 de la loi 2004-16 portant Loi d'Orientation Agro-Sylvo-Pastorale (LOASP):

- ▶ Assurer les agriculteurs contre les risques de calamités naturelles et les risques liés aux activités agro-sylvo-pastorales ;
- ▶ Assurer la sécurité des productions et des revenus des agriculteurs;
- ▶ Accompagner et sécuriser les investissements agricoles;
- ▶ Accompagner l'État du Sénégal dans la mise en œuvre des régimes d'assurance agricole prévus par la LOASP.

II. L'expérience et les réalisations de la CNAAS

B – Missions et objectifs de la CNAAS (suite et fin)

En conformité avec les dispositions du Livre VII et de l'article 55 du Code des Assurances de la CIMA, ses objectifs tournent autour de la conception, l'élaboration et la diffusion à grande échelle des solutions d'assurance adaptées aux besoins de l'agriculture sénégalaise.

- ▶ Planifier et accompagner la stratégie de pérennisation du régime d'assurance agricole au Sénégal;
- ▶ Apporter la contribution de l'assurance agricole à la modernisation de l'agriculture sénégalaise par:
 - la diffusion de techniques et pratiques vertueuses ressortissant à la souscription et à l'exécution des polices d'assurance agricole;
 - La levée de certaines contraintes de financement et par conséquent la facilitation de l'accès des agriculteurs au crédit.

II. L'expérience et les réalisations de la CNAAS

11

C – Les produits et réalisations de la CNAAS

A l'origine, l'objectif était de couvrir les principales spéculations pratiquées à grande échelle (arachide, riz, mil, maïs, sorgho et coton) et le cheptel (gros et petits ruminants) par des produits simples répondant aux qualités des risques de masse.

II. L'expérience et les réalisations de la CNAAS

C – Les produits et réalisations de la CNAAS (suite)

En ce qui concerne les polices « Récoltes », l'objectif est de réaliser la couverture de 10% des superficies cultivées pendant la campagne agricole de 2005-2006 (soit 197.415 hectares) au bout de trois années d'existence avec des réalisations de 4% la première année et 8% la deuxième année.

La prime moyenne pour couvrir 1 ha d'arachide s'élève à F.Cfa 3.370 dont la moitié seulement est payée par l'agriculteur.

Nous avons démarré nos activités avec une police de type « Tous Risques », une de type « Périls dénommés » et Une police « Déficit Pluviométrique » qui est un mix de classique et d'indicielle.

II. L'expérience et les réalisations de la CNAAS

C – Les produits et réalisations de la CNAAS *(suite)*

En ce qui concerne les polices « Bétail », l'objectif était de couvrir 3% du cheptel en première année, 6% en deuxième et 9% en troisième année sur la base de l'effectif de l'année 2005 évalué à 1.200.000 unités.

La prime moyenne unitaire est de 5% de la valeur de l'animal soit 2,5% à payer par l'éleveur.

Comme pour les récoltes, nous avons démarré nos activités avec une police de type « Tous Risques », une de type « Accidents caractérisés » .

II. L'expérience et les réalisations de la CNAAS

14

C – Les produits et réalisations de la CNAAS (suite)

Les réalisations « Récoltes »

RÉCOLTES	ANNEES					
	2009	2010	2011	2012	Prévisions 2013	Objectifs 2014
Prime Nette Emise	38 580 137	42 696 784	42 987 395	155 110 538	300 000 000	350 000 000
Valeurs assurées	1 658 248 044	2 383 939 617	589 331 774	1 141 101 773	6 000 000 000	7 000 000 000
Sinistres payés	0	0	0	8 708 409	105 000 000	133 000 000
S/P	0,00	0,00	0,00	5,61	35,00	38,00
Nombre de Producteurs Assurés	1 621	1 348	1 285	2 103	5 000	6 000
Superficies Totales Assurées (ha)	27 907	2 680	2 617	4 688	7 900	9 730
Superficies Tomate	2 050	2 617	2 617	2 617	2 600	3 000
Superficie Arachide	12	32	0	70	100	120
Superficie Coton	25 845	0	0	0	1 000	1 200
Superficie Mil	0	14	0	0	0	50
Superficie Maïs	0	17	0	32	150	300
Superficie Riz	0	0	0	1 943	4 000	5 000
Superficie Oignon	0	0	0	26	50	60

II. L'expérience et les réalisations de la CNAAS

15

C – Les produits et réalisations de la CNAAS (suite et fin)

Les réalisations « Bétail »

ELEVAGE	ANNEES					
	2009	2010	2011	2012	Prévisions 2013	Objectifs 2014
Prime Nette Emise	2 329 100	11 836 210	21 215 175	59 647 153	250 000 000	300 000 000
Valeurs assurées	44 585 000	227 050 000	751 796 750	1 125 870 120	6 600 000 000	7 500 000 000
Sinistres payés	68 000	820 000	9 625 360	11 882 061	112 500 000	142 500 000
S/P	2,92	6,93	45,37	19,92	45,00	47,50
Nombre d'Eleveurs Assurés	34	135	226	154	1 500	1 500
Nombre d'Aviculteurs Assurés	0	11	6	2	20	40
Nombre de Bétail Assuré	378	22 267	55 824	61 571	197 500	230 000
Bovins	195	282	1 461	2 854	17 000	20 000
Ovins	5	595	6 516	8 888	27 500	32 000
Caprins	139	160	3 672	18 674	12 000	14 000
Equins	39	137	150	171	1 000	2 000
Volaille	0	21 093	44 025	30 984	140 000	162 000

II. L'expérience et les réalisations de la CNAAS

D – La mise sur le marché de nouveaux produits

Les programmes d'assurance objet du projet de la CNAAS étaient essentiellement classiques à l'exception de la police déficit pluviométrique qui est un mix de classique et d'indicielle.

Le retour d'expérience du terrain nous a permis de concevoir et de mettre sur le marché de nouveaux produits plus conformes aux besoins des agriculteurs.

II. L'expérience et les réalisations de la CNAAS

D – La mise sur le marché de nouveaux produits *(suite)*

En ce qui concerne les récoltes:

- ▶ Nous avons élargi notre offre sur les récoltes et mettant sur le marché une Multirisque couvrant également les équipements.
- ▶ Nous avons pu élaborer de manière inclusive pour la tomate, l'oignon et la banane, des programmes d'assurance classiques basés sur le rendement et plus adaptés aux besoins spécifiques de chacune de ces spéculations.
- ▶ Nous avons par ailleurs développé des programmes d'assurance indicelles basés sur la pluviométrie en ce qui concerne l'Arachide et le Maïs. Il s'agissait de programmes pilotes montés de concert avec la Banque Mondiale et l'USAID avec la collaboration de Planet Guarantee. Une duplication à grande échelle incluant le Riz est prévue pour la prochaine campagne.

II. L'expérience et les réalisations de la CNAAS

D – La mise sur le marché de nouveaux produits *(suite)*

En ce qui concerne le Bétail:

- ▶ Une Tous Risques Aviculture a été conçue et commercialisée de concert avec les aviculteurs et les vétérinaires.
- ▶ Une Multirisque couvrant les saisies de viande à l'abattoir a également été élaborée au profit des professionnels de la viande.
- ▶ Une Multirisque Transport Hippomobile a été conçue de concert avec des associations de propriétaires faisant circuler plus de 10.000 véhicules hippomobile dans une ville du Sénégal. Le programme couvre la mortalité de l'animal de trait et des dommages causés au véhicule attelé ainsi qu'une RC limitée aux dommages matériels causés aux tiers.

II. L'expérience et les réalisations de la CNAAS

D – La mise sur le marché de nouveaux produits *(suite et fin)*

Des programmes spécifiques ont été montés récemment sur la base de la nouvelle réglementation de la microassurance.

Il s'agit de:

- ▶ La Temporaire Décès couvrant les crédits agricoles.
- ▶ la Multirisque Pêche Artisanale couvrant l'embarcation, les marins et la RC limitée.
- ▶ la Multirisque Transport Hippomobile qui a été conçue de concert avec des associations de propriétaires faisant circuler plus de 10.000 véhicules hippomobile dans une ville du Sénégal. Le programme couvre la mortalité de l'animal de trait et des dommages causés au véhicule attelé ainsi qu'une RC limitée aux dommages matériels causés aux tiers.

II. L'expérience et les réalisations de la CNAAS

E – Les obstacles au développement de l'assurance agricole au Sénégal

Ces obstacles peuvent être résumés comme suit:

- ▶ Coût élevé de la mise en place du réseau rural.
- ▶ Faiblesse des moyens de communication et de sensibilisation .
- ▶ Faible structuration du marché des risques agricoles
- ▶ Étroitesse de la gamme des produits de la CNAAS
- ▶ Faible implication des Organisations de Producteurs actionnaires dans le processus de sensibilisation et d'information des producteurs.

III. Contraintes et opportunités de l'expérience sénégalaise de PPP

A – Les contraintes

A la création de la CNAAS, l'État du Sénégal avait jugé opportun de convier le marché sénégalais des assurances au capital au double motif :

- ▶ qu'ils apporterez leur expertise technique au management de la compagnie,
- ▶ que la compagnie économiserait des coûts d'intervention en bénéficiant de leur réseaux commerciaux à travers le pays.

Ces deux motifs n'ont hélas pas donné de résultats probant et ont même constitué des facteurs de blocage.

III. Contraintes et opportunités de l'expérience sénégalaise de PPP

A – Les contraintes *(suite et fin)*

A la pratique, il s'est avéré que les assureurs du marché sénégalais :

- ▶ ne disposaient pas de réseaux aux niveaux des villages encore moins des regroupements de villages (Communautés rurales) qui polarisent l'essentielle de la population rurale.
- ▶ souhaitaient que la compagnie reste confinée aux risques de base récoltes et bétail à l'exclusion de toute autre branche dans laquelle elle pourrait les concurrencer.

Leur majorité au Conseil d'Administration constitue un des obstacles majeurs à l'élargissement de la gamme des produits de la compagnie.

III. Contraintes et opportunités de l'expérience sénégalaise de PPP

B – Les opportunités

En avril 2012, le législateur communautaire de la CIMA a complété le dispositif réglementaire de l'assurance agricole à travers le Livre VII par deux (02) innovations notoires:

- ▶ l'élargissement du champs de l'assurance agricole aux assurances indicielles qui sont d'un usage plus simple et mieux adapté aux risques climatiques ou de rendement,
- ▶ l'institution d'une branche « Autres Assurances Agricoles » qui ouvre une perspective de couverture de tous les autres risques agricoles non répertoriés comme « pertes de récoltes », « pertes de bétail » ou « pêche » et notamment les risques de crédit agricole.

Ces deux dispositions ont permis de régulariser les activités de microassurance et d'assurance indicelle que de la CNAAS opérait sous la bienveillante tolérance de la Direction Nationale des Assurances, partie prenante au PPP.

III. Contraintes et opportunités de l'expérience sénégalaise de PPP

B – Les opportunités (suite)

La nature PPP de la CNAAS lui a facilité l'exécution de son programme d'activités à travers les soutiens :

- ▶ aux actions d'information, d'éducation et de communication développées en partenariat avec toutes les Sociétés Régionales de Développement Rural du Sénégal (structures étatiques d'appui-conseils et d'encadrement du monde rural),
- ▶ aux actions de formation et de sensibilisation menées de concert avec les agents des services techniques au profit des organisations de producteurs les plus représentatives,
- ▶ à la signature de conventions de développement de l'assurance agricole avec les partenaires au développement comme la Coopération Canadienne, la Banque Mondiale, l'USAID, la BOAD, etc.
- ▶ à la signature de conventions d'assurance groupe avec la Caisse Nationale du Crédit Agricole du Sénégal et des Institutions de Microfinance pour le développement du crédit agricole,

Conclusion

Compte tenu du faible niveau du taux de pénétration de l'assurance agricole dans les marchés de la CIMA, les risques agricoles risquent d'être pour les années à venir les branches à plus forte croissance.

La conjugaison du poids de l'agriculture dans les économies africaines et des effets dévastateurs des calamités sur les productions agricoles entraîneront un recours inévitable à l'assurance comme moyen efficient de mitigation des risques et de développement du financement rural.

Il s'agit là d'une opportunité unique de construire les infrastructures de marché du risque agricole et de développer toutes les approches assurantielles de gestion du risque agricole.

La Microassurance est à cet égard promue à un bel avenir. Les soutiens étatiques seront toutefois indispensables à son essor.

MERCI DE VOTRE ATTENTION